

Quels sont les devoirs des fonctionnaires ?

Le code général de la fonction publique définit les obligations des fonctionnaires.

Dignité

Adopter un comportement qui ne porte pas atteinte à l'administration

Impartialité

Ne pas avoir de préjugés

Intégrité

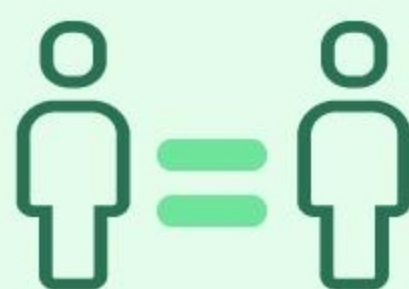
Exercer ses fonctions de manière désintéressée

Probité

Ne pas tirer un profit personnel de ses fonctions



Secret professionnel et discrétion professionnelle



Neutralité, réserve
Traiter de façon égale les usagers (en lien avec le principe de laïcité)



Réalisation des tâches confiées



Interdiction d'exercer d'autres activités professionnelles
(sauf dérogations. Ex : enseignement)



Information du public

(sous réserve du secret professionnel et de l'obligation de discrétion professionnelle)



Obéissance hiérarchique

LE CONTRÔLE DÉONTOLOGIQUE DES FONCTIONNAIRES

est exercé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique :

- Prévention des conflits d'intérêts
- Mobilité vers le secteur privé